



Les présents documents ne peuvent être destinés à des plans d'exécutions et ne peuvent à ce titre engager la responsabilité de son auteur. Ils sont exclusivement destinés à l'obtention des autorisations administratives.  
L'entreprise est tenu de vérifier les cotés sur place avant d'établir les plan d'exécutions et l'implantation de la construction, de respecter les prescriptions hydrologiques. Le maître d'ouvrage doit vérifier les limites de terrain vis-à-vis des propriétaires limitrophes ainsi qu'a droit du domaine public. Dessin sous des zones non accessible et non vérifiables : -planchers, parois, éléments intègres, toitures, enfutage bois, poutre, ect. Ce plan est notre propriété et ne peut être ni produit, ni reproduit, ni communiqué à des tiers sans notre autorisation préalable écrite.